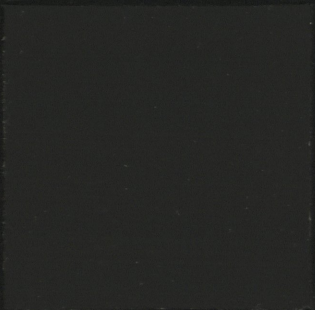
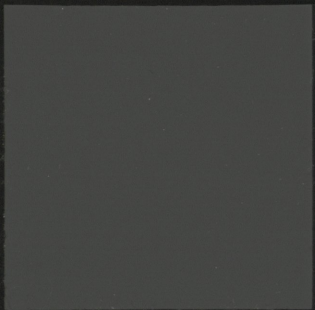
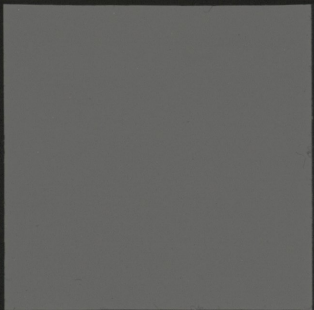
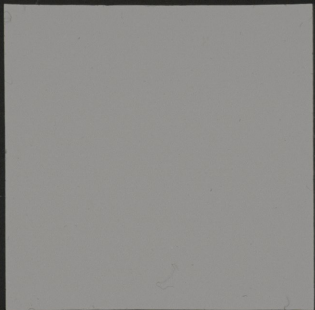
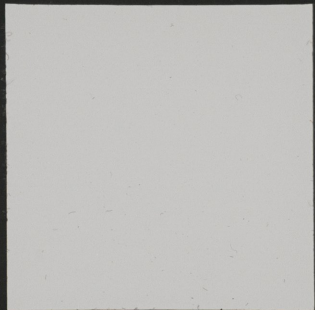
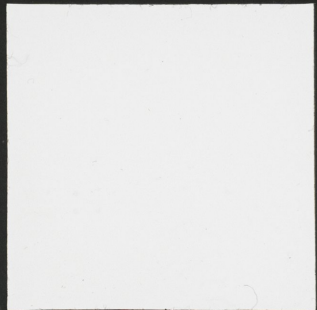
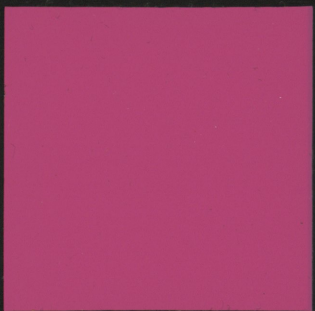
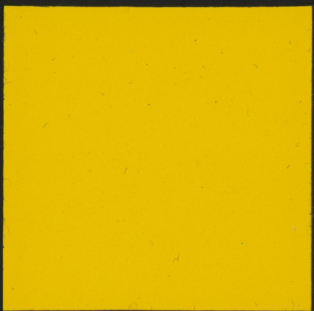
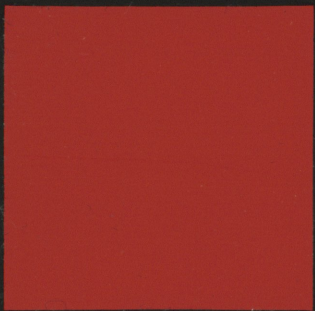
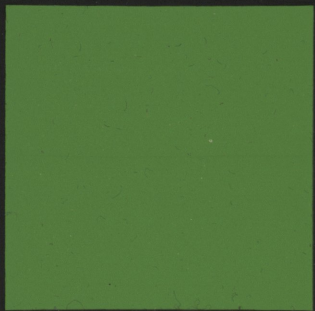
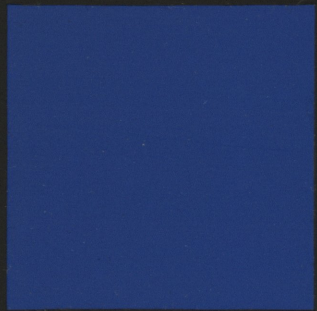
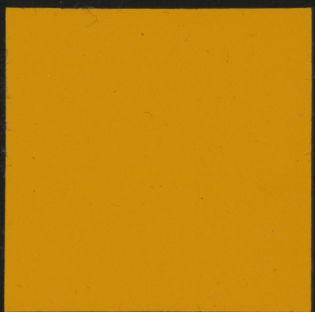
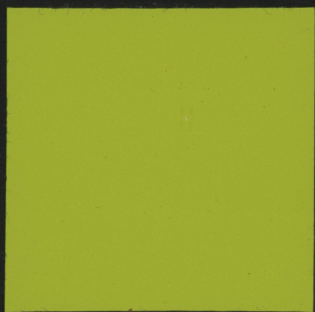
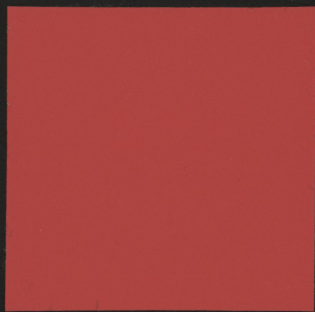
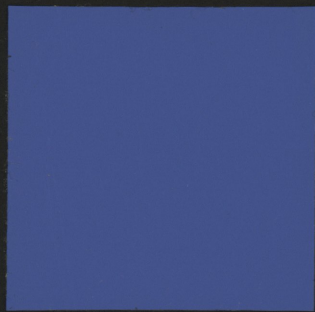
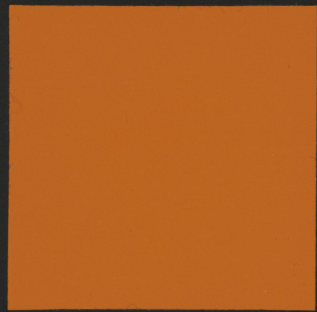
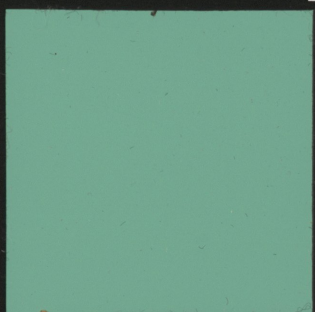
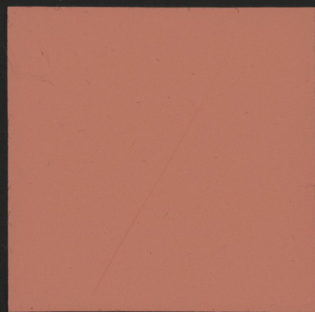


colorchecker CLASSIC



x-rite

mm

0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

WILLIAM MILLINGTON'S BEST PATENT FIREWORKS

MANUFACTURED BY JOHN WILKINSON & SONS

NEWCASTLE-UPON-TYNE

1849

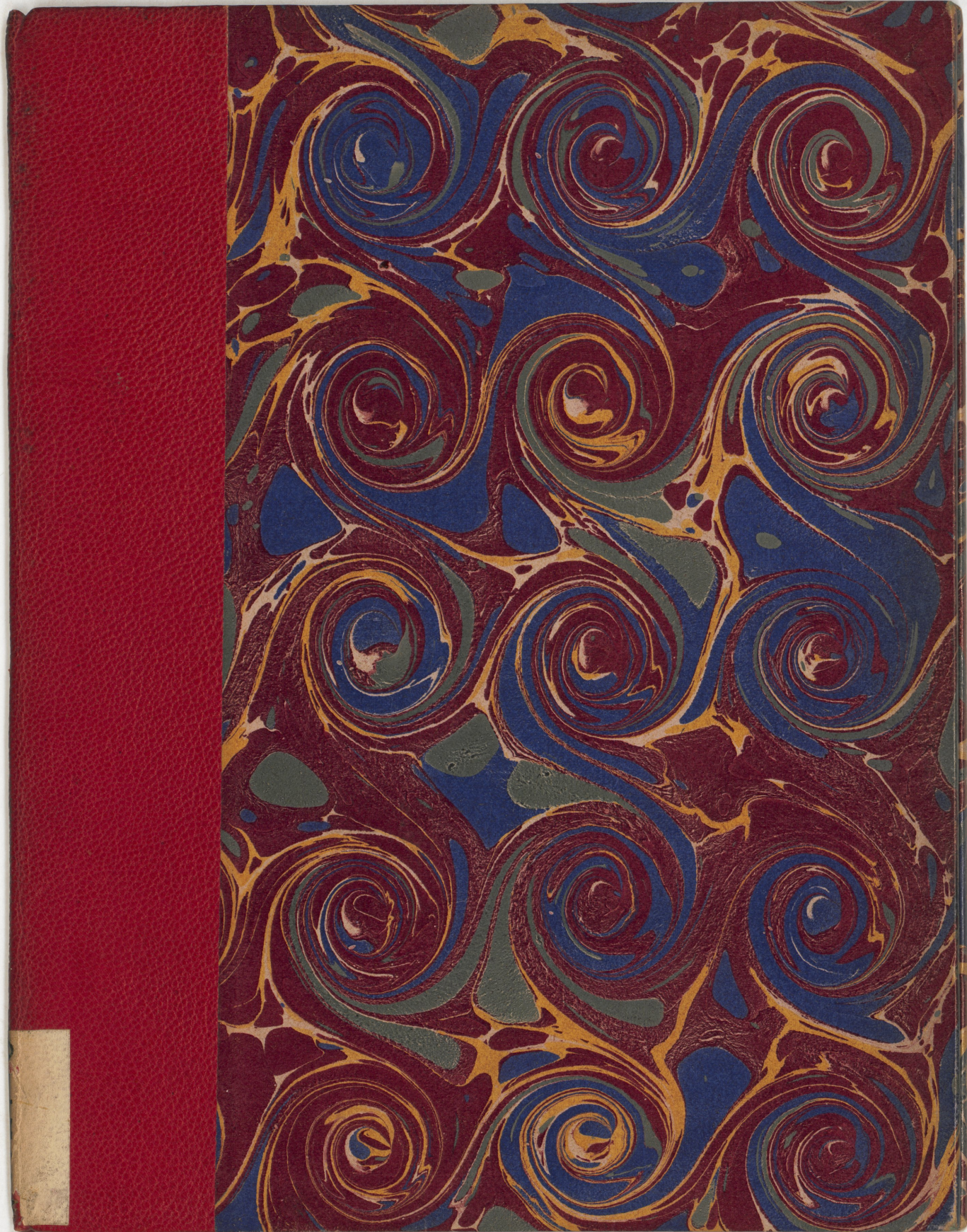
THE PATENT

FOR THE

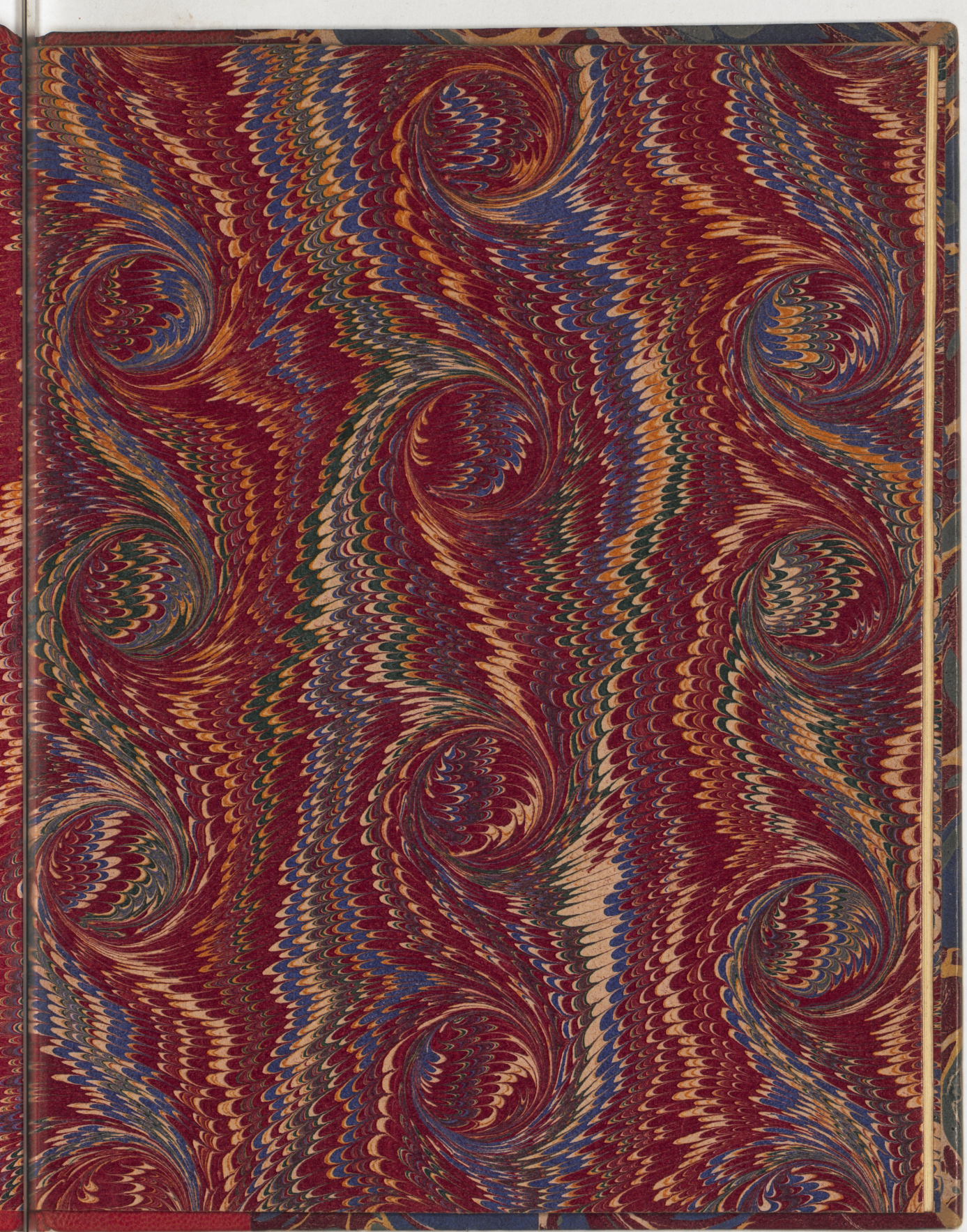
MANUFACTURE

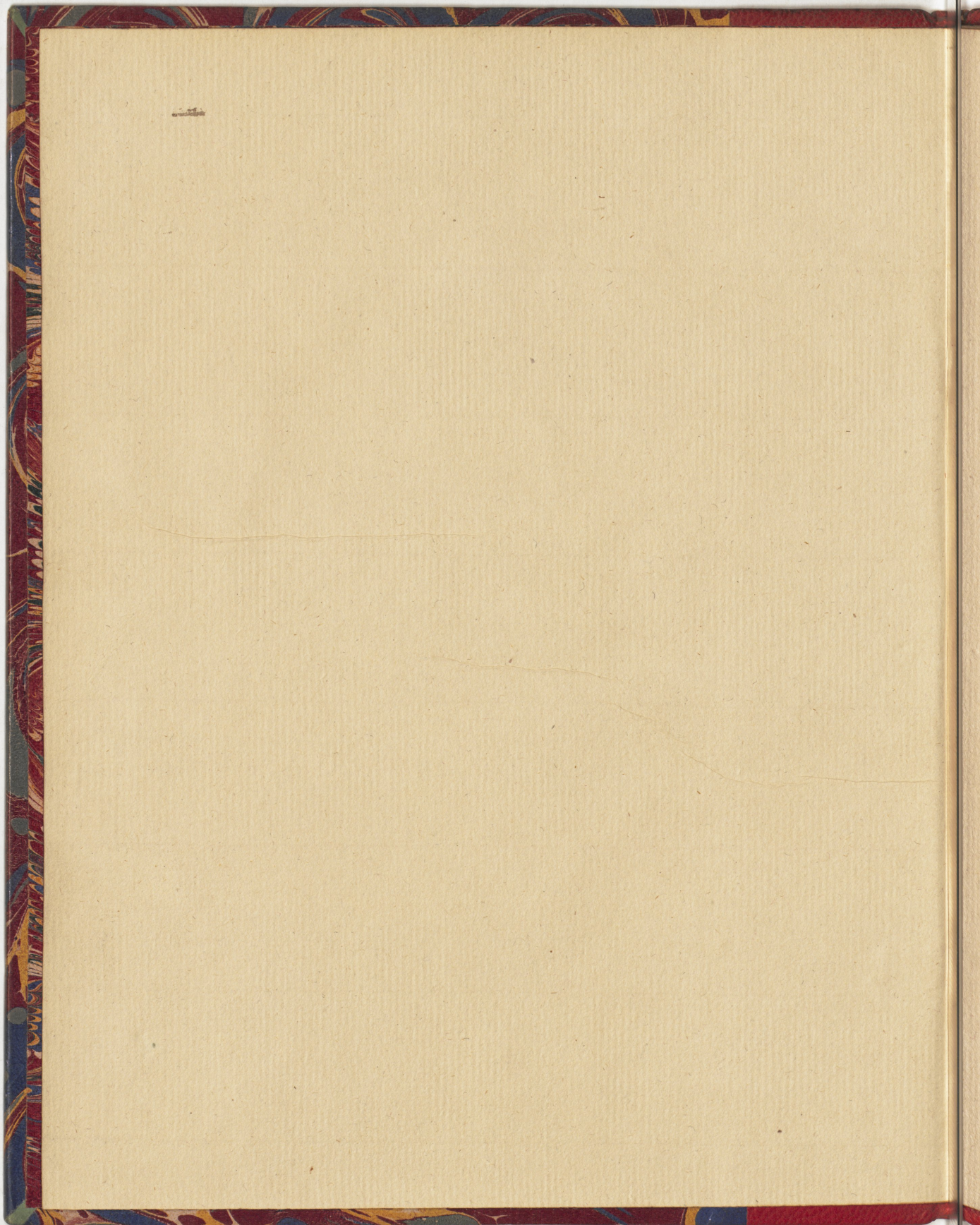
OF

FIREWORKS





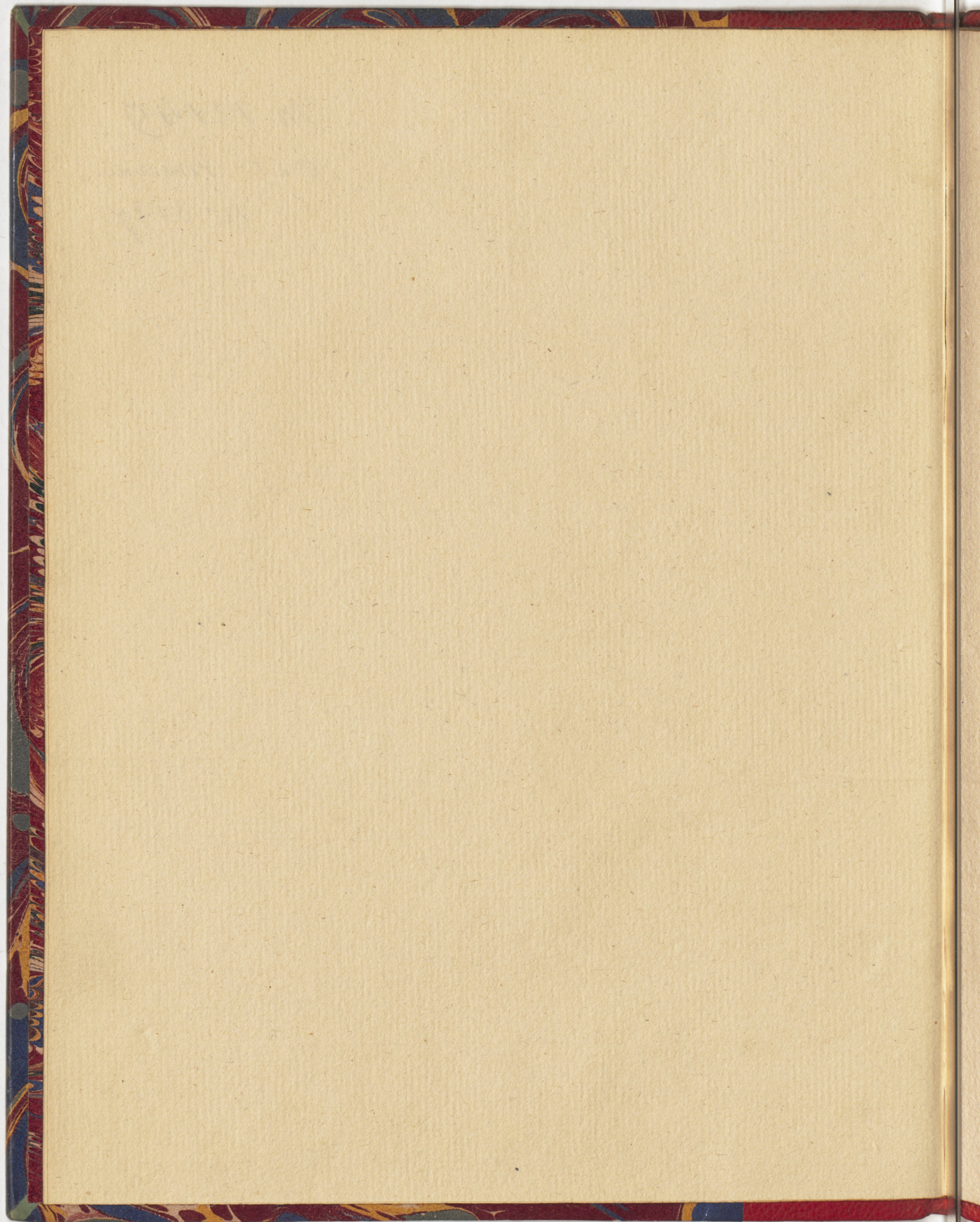




M. 12149.

Cat. Moreau,

n° 3127



26
—

RELATION
DE CE QVI S'EST
PASSE' EN LA VILLE
de Bordeaux les derniers iours du mois
de Juillet 1649. lors de la significa-
tion de l'Interdiction du Parlement.



A PARIS, 1649

louxte la Copie imprimée à Bordeaux.

51

RELATION

DE CE QUI SEST

PASSE EN LA VILLE

de Bordeaux les derniers jours du mois

de Juillet 1649. lors de la lignica-

tion de l'interdiction du Parlement.

A PARIS.

chez la Copie imprimée à Bordeaux.

RELATION DE CE QUI S'EST PASSE'
*en la ville de Bordeaux les derniers iours de
 Juillet mil six cens quarante-neuf, lors de la
 signification de l'interdiction du Parlement.*



E vingt-quatriesme Juillet 1649, Monsieur d'Espéron arriua à Bordeaux avec Monsieur de Comminges Capitaine des Gardes de la Reyne, enuoyé par leurs Majestez pour les affaires d'entre le Parlement & Monsieur d'Espergnon, avec le sieur d'Argenson & avec deux Huissiers du Conseil, & tout ce qu'il a pû ramasser d'hommes & de Noblesses, en ayant fait filer depuis quatre iours grande quantité dans cette ville. Il auoit desiré que les Bourgeois prissent abolition de ce qui s'est passé, & y a eu cy-deuant grand bruit de ce qu'on disoit, que quelque seize ou dix-sept Marchands auoient signez de porte en porte vne procuration pour la demander au Roy; & que le sieur Ardan lurat estoit allé clandestinement en Cour pour cela, aussi tost que le Peuple le sceut, il y en eut grand murmure, & le Parlement aduertty, desira scauoir si en aucune assemblée dela Maison de Ville on auoit resolu demander cette abolition: Ayant mandé les Ju-

rats, ils le defauoièrent, & dirent que leur Colleague estoit allé en Cour pour des procez particuliers de l'Hostel de Ville sans aucun ordre du corps des Bourgeois, ny d'eux mesmes pour les affaires publiques, beaucoup moins pour demander aucune abolition, & requirent la Cour de leur donner Arrest, par lequel il fust inhibé au peuple de parler d'abolition, parce que cela pouuoit tendre à sedition: les Bourgeois & Habitans prennant à injure qu'il fallut demander abolition, n'ayant rien fait que pour le seruire du Roy, duquel ils aymeroient mieux mourir que s'en departir jamais: cét Arrest leur fust donné, & depuis encor la Cour en donna vn second, par lequel il est enjoint de remettre l'abolition, si aucune il y en a, es mains du Procureur General, lequel Arrest fust publié au point que Monsieur d'Espéron entra dans la ville, Il est pourtant vray, que Monsieur d'Espéron a obtenu abolition pour tous les Bourgeois, à la reserue de Messieurs du Parlement, & de quelque particuliers qu'il haït de pere en fils, n'y ayant en toute cette affaire que ses passions & vengeances particulieres qui l'ayent fait agir.

Ce iour vingt-quatriesme Iuillet, les Jurats auoient mandé enuiron six cens Bourgeois de se trouuer à sept heures du matin à la Maison de Ville, pour ouïr le Gouverneur qui vouloit presenter cette abolition, & par son ordre ils firent courir des billets à l'ordinaire, avec cette clause nouvelle à peine de priuation de
Bourgeoisie

Bourgeoisie sans esperance de restablissement, Monsieur le Gouverneur partit ledit iour de bon matin de chez luy, ayant au deuant du carrosse quatre-vingts Gardes, & auant ses Gardes dix ou douze Gentilshommes à pied avec leurs espées, & entre les Gardes & le carrosse y auoit ses Pages à cheual, & apres le carrosse y auoit enuiron cent Cavaliers, le tout armé fort aduantageusement, & en cet ordre il alla ouïr Messe au Couuent des Carmes proche la Maison de Ville, où estant arriué, il enuoya vn Gentilhomme pour sçauoir si les Bourgeois estoient assemblez, lequel trouua quil n'y auoit que cinq Bourgeois seulement: ce qu'estant rapporté au Duc d'Espenon, il s'en aigrit extraordinairement: Il partit avec le mesme ordre des Carmes, & s'en alla au quartier de saint Michel, qui est à l'extremité de la ville, pour estonner le monde par cet appareil, & delà sans s'arrester s'en reuint par la ruë de la Roussele deuant le Palais, où il mit pied à terre à la Maison de la Bource des Marchands, qui est au deuant le Palais, où estoit Monsieur de Comminges, & les deux Huissiers du Conseil.

De là, il s'en alla au Palais à pied, accompagné de sa troupe & de Mr de Comminges, les Huissiers du Conseil marchants les premiers, ayant trauerlé la grand' Salle des Procureurs il aduança à celle de l'Audience, quil trouua fermée, parce que la Cour estoit dans les Chambres, & celle de la Tournelle alloit monter à l'Audience.

Cependant il auoit donné ordre au Chasteau Trompette, que la garnison sortit, & fit marcher vn canon deuant la porte du Palais, & d'autre part qu'on fit barricader la principale aduenüe, ce qui fut fait par le soin de Dumeste faux Bourgeois son affidé, & de St. Quentin son Capitaine des Gardes.

Les Huiffiers du Conseil heurterent à la porte, & demanderent qu'on ouurit de la part du Roy; Monsieur d'Espernon s'aduança luy mesme, & y heurta avec grande violence, commandant qu'on l'enfonçast, cependant les Huiffiers du Parlement allerent rapporter à la grand' Chambre que deux Huiffiers du Conseil heurtoient, & leur ayant esté commandé par la Cour d'ouuir, ils firent entrer les deux Huiffiers du Conseil, & Monsieur de Comminges avec vn Exempt des Gardes, & voulant refermer la porte, les Gardes de Monsieur d'Espernon s'auancerent, & la firent laisser ouuerte, & le Duc d'Espernon & ses Gentils-hommes entrerent, & passerent dans la salle de l'Audiance, & allerent droit à la grand' Chambre avec tant de violences, que plusieurs de ses Gentils-hommes fuiuans & domestiques entrerent avec Monsieur de Comminges, son Exempt, & les Huiffiers du Conseil jusques dans le milieu de la Chambre du Conseil, la teste couuerte avec l'espée, les esperons & la borte leuée, tenant la porte fermée pour empescher l'entrée à Messieurs des Enquestes, & pendant que le Greffier mandoit les Chambres, Messieurs de la grande

scriba

Chambre eurent grande peine à reprimer cette violence, la reprochant au sieur de Comminges, qui de sa part fit tout ce qui pût pour l'arrester, & sur ce temps Messieurs des Enquestes arriuerent, qui firent retirer ces Nobles, qui se porterent à ce poinct d'insolence de les tirer par leurs robbes, leur disans des injures, desgaignerent leurs espées & leuerent la main en les voulans fraper: Ce qui n'estonna pas ces Messieurs; qui dirent hautement à Beau-Roche, entr'autres, qu'il estoit vn lasche, qui n'ayant iamais mis l'espée en la main vouloit commencer contre des robbes, & le menacerent avec ses compagnons de la corde: Le bruit de cette action alla bien tost par tout la ville, & fit entrer toute la Bourgeoisie dans vne extrême indignation; Cependant la Cour assemblée, ordonna que le Duc d'Espéron & toute sa suite se retireroient par prealable auant qu'on escoutast Monsieur de Comminges, & les Huissiers du Conseil; Et ayant fait retirer de l'allée tous ces Portes-Espées, fit fermer la porte du Tambour sur le Duc d'Espéron qui estoit dans la salle de l'Audiance, vers lequel Monsieur le Procureur General & Monsieur de Comminges allerent par ordre de la Cour luy faire sçauoir ses intentions, & ayant repliqué qu'il vouloit prendre sa place dans le Parlement, on luy reparti qu'il en auoit esté déclaré indigne par Arrest; Estant donc demeuré dans la salle, les Huissiers de la Cour ayant voulu fermer les portes, il leur dit de les laisser ouuertes, ayant eu peur qu'on le retint, sur ce qu'on luy rappor-

ra que le peuple croit hautement qu'il le falloit arre-
 ster, & l'Huissier luy ayant respondu que l'ordre estoit
 de fermer les portes pendant que la Cour estoit assem-
 blée, il dit qu'il aimoit mieux aller dans la salle des Pro-
 cureurs, & sur ce temps luy ayant esté rapporté qu'on
 croit par les ruës, *Aux armes on égorge le Parlement* ;
 il commença à partir, & dire aux siens de ne l'aban-
 donner pas. Il passa donc dans la salle des Procureurs
 le chapeau à la main salüant vn chacun, & presque
 personne ne luy rendit cét honneur: Là Monsieur le
 Procureur General luy vint encore redire que la Cour
 ne delibereroit point, & n'oüiroit les Huissiers, qu'il ne
 se fust retiré avec tous ses gens, & que la Iustice du
 Roy ne fut en liberté; il fit retirer lors la pluspart des
 siens en bas, & ne retint en haut que six de ses
 Gardes & le sieur d'Argenson. En suite la Cour en-
 uoya des Commissaires pour reconnoistre l'estat du
 dedans & du dehors du Palais, ce qui obligea Mon-
 sieur d'Espernon de descendre au bas du grand degré
 où lesdits Commissaires estant allez, ils s'envisagerent
 sans se salüer, & sur le rapport qu'ils firent à la Cour
 Monsieur de Comminges se chargea de faire retirer
 entierement Monsieur d'Espernon, qui cependant se
 promenoit sous la porte du Palais avec chagrin & des-
 pit, & l'eut encore plus grand quand ledit sieur de
 Comminges luy vint dire qu'il falloit qu'il se retirast
 chez luy, autrement qu'il ne pouuoit rien faire; à quoy
 il resmoigna ne se pouuoit résoudre, disant que ce
 seroit

seroit obeïr à ses ennemis, & qu'il luy seroit trop hon-
 teux d'estre venu pour s'en retourner sans rien faire:
 Ce fut là que le peuple, qui estoit dans la place l'ayant
 descouvert, commença à crier, *Vive le Roy & le Par-*
lement, & on luy vint dire que les Bourgeois s'estoient
 saisis de la barricade, & auoit fait crier à S. Quentin,
Vive le Roy & le Parlement, & que de l'autre costé le
 peuple, sans armes, auoit fait retirer sa garnison & le
 canon qu'il attendoit, ce fut lors qu'il se crut perdu,
 & parut si troublé qu'on eut peine à le remettre tout
 tremblant sur son cheual, ayant voulu plus d'une fois
 aller chercher sa seureté parmy Messieurs du Parlement
 & remonter en haut: mais comme Monsieur de Com-
 minges luy representa qu'il ne se feroit rien aux Cham-
 bres assemblées s'il reuenoit, & que le peuple qui ne
 paroïssoit avec d'autres armes que la langue, seroit
 content s'il le voyoit retirer, il se resolut à prendre ce
 party, & dit qu'il gagneroit plustost son logis à che-
 ual qu'en carrosse, & satisfairoit mieux le peuple, au-
 quel il protestoit en passant qu'il ne vouloit que leur
 bien & leur liberté, & les proteger comme leur pere,
 & faisoit tenir aux siens qui estoient aussi estonnez
 que luy, le mesme langage dans son chemin, les
 femmes mesmes le huoient: ayant treuvé vne chaisne
 tendue, il la fit baisser doucement, & se retira le cha-
 peau à la main. La Cour enuoya des Commissaires par
 toutes les aduenues du Palais, qui furent accueillis avec
 des acclamations de benediction, & ayant appaisé tou-

res choses, ils retournerent rapporter que tout estoit li-
 bre, & lors la Cour escouta la lecture de l'interdiction,
 qui fut prononcée par les Huissiers du Conseil contre
 tout le Parlement, avec injonction à tous Messieurs
 de sortir de la ville dans quatre iours, ce qui n'auoit
 garde de pouuoir estre fait, à moins que de faire sor-
 tir avec eux tous nos Habitans, lesquels sans armes
 firent paroistre leur zele pour le Parlement, & firent
 fuir toute cette troupe armée de Monsieur d'Espér-
 non, se contentant de leur dire qu'on ne s'en print pas
 au Parlement, & qu'ils se laisseroient plustost tous ha-
 cher en pieces, que de souffrir qu'on fit la moindre vio-
 lence à ces Messieurs: Ce qui a si fort estonné Mon-
 sieur d'Espéron, qu'il dit l'apresdisnée à ses amis qui
 le visiterent, estant dans le liect, où on tient qu'il se fist
 saigner, que ce jour l'auoit plus instruit de ses affai-
 res qu'il ne l'auoit esté encor; que les flatteurs l'a-
 uoient trompé: qu'il voyoit bien qu'il n'estoit pas
 aymé, & qu'on le tenoit pour vn Tyran, en effet, on
 la veu obligé à fuir avec ses armes & canon à la pro-
 nonciation des ordres de la Cour, qui estoit sans ar-
 mes, & qui monstra dans cette action grand cœur
 & grande majesté, ayant demeuré au Palais ce iour
 vingt-quatriesme iusques à cinq heures du soir, où ils
 donnerent Arrest, par lequel Monsieur le Procureur
 General fut receu opposant à cette Declaration, or-
 donné que tres-humbles remonstrances seroient faites
 à la Majesté, & cependant que l'exercice de la iustice se-

roit continué. Hier Dimanche Monsieur d'Espemon faisoit d'un costé de grands preparatifs pour mettre ses gens en estat de faire violence pour empescher le Parlement d'entrer les iours suiuaus: Ce qui mettoit nos Habitans en plus forte resolution & leur redoubloit le courage de l'autre: On fit courir quelque proposition d'accommodement, mais tout le monde commença à crier qu'on les vouloit trahir, & *Argensonner*. Aujourd'hui Lundy on a ioué vne nouvelle fourbe, Monsieur d'Espemon a voulu diuiser le Parlement & a fait signifier vne Declaration qui excepte de l'Interdiction ceux qu'il a voulu & qu'il a fait escrire dans le blanc qu'on auoit laissé, mais si grossierement que la lettre en paroist toute fraiche, que les noms sont escrits sans ordre & d'un caractere tout differend, & de la main d'un homme qui est en ville, nous sommes dans l'attente de voir d'heure à autre vn grand carnage, auquel on nous expose ce semble bien legerement; Il pensa auoir hier grand desordre sur l'aduis qu'on nous donna que Monsieur d'Espemon se vouloit saisir du Palais, & voyant venir de toutes parts ceux qu'il a mandez dans la Prouince, où nous esperons toutes fois que son credit se trouuera fort court, aussi bien que dans la ville, car le bateau de la poste d'Agen ayant paru chargé de Noblesse & de munitions qui gaignoit le Chasteau Trompette, a esté contraint d'aborder à la porte du Palais, où s'estant mis en desfence il y en a eu de tuez, & le reste avec le bagage a esté pris, & ces Nobles, entr'autres les

Marquis de Bridoire & Fumel conduits à la Conciergerie, dont Monsieur d'Espernon a eu vne telle peur, qu'il a aussi-tost fait sonner le boute-selle, ce qui faisoit croire que c'estoit l'effet des menaces qu'il nous faisoit hier de se vanger, pensant qu'il vint à la charge, sans sçauoir au vray quel estoit son dessein: Ce qui a fait que le peuple s'est si bien mis en estat, que Monsieur d'Espernon avec toutes ses forces n'a osé l'enuisager: Nous pouuons dire qu'il s'en est fui avec honte, car n'osant passer par la ville il a gagné la porte Dauphine, proche de son logis, & a fait avec tous ses gens le circuit de nos murailles pour aller regagner la porte de S. Iulien, qui luy est fatale, & par laquelle il ne peut entrer ny sortir: Les femmes & enfans se sont mis sur les remparts, & pendât tout ce tour, le combat a esté grand sans effusion de sang: De son costé Monsieur d'Espernon fulminoit des anathemes contre la ville, la menaçant de fer & de feu, & d'aller ruiner les maisons & les vignes dans toute la campagne; Et de l'autre costé les femmes & les enfans le chargerent d'injures & d'execrations, jettans forces pierres sur son carrosse.

Le Parlement apres la lecture de l'interdiction, receut Monsieur le Procureur General opposant à cette Declaration, & ordonna que tres-humbles remonstrances seroient faites à sa Majesté, & cependant que sous son bon plaisir l'exercice de la Iustice continuera.

F I N.



